



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de BABY (Hélène), DUMAS (Catherine), GETHNER (Perry), BERRÉGARD (Sandrine), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, DU RYER (Pierre), p. 41-46

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09997-0.p.0041](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09997-0.p.0041)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

La pièce intitulée *Lisandre et Caliste, tragi-comédie par le Sr Du Ryer* a été publiée en 1632 à Paris chez Pierre David. Mise à part une contrefaçon avignonnaise qui paraît en 1634, il n'existe pas d'autre édition de la pièce.

ÉDITIONS ET EXEMPLAIRES

ÉDITION ORIGINALE DE 1632

LISANDRE / ET / CALISTE / TRAGI-COMEDIE. / Par le S^r DV RYER / [fleuron] / A PARIS, / Chez PIERRE DAVID, au Palais sur / le petit Perron de la grand'Salle du / costé des Consultations. / [filet] / M. DC. XXXII. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Imprimeur : Jacques Bessin

Format : in-8°.

Pagination : [12], 137, [3]

Signatures : ã⁶ A-H⁸ I⁶

Contenu : ã1^r : [titre] – verso blanc – ã2^r^o-v^o : épître dédicatoire à la duchesse de Longueville – ã3^r^o-ã4^o : poèmes d'hommage signés Simon Basin, I. D., Colletet, Villeneuve – ã5^r^o – ã6^r^o : argument – ã6^v^o : les acteurs – A1^r^o-I5^r^o : texte de la tragi-comédie en 5 actes – I5^v^o : blanc – I6^r^o : extrait du privilège.

Privilège donné à Paris le 20 juillet 1632 au marchand libraire Pierre David pour six ans, signé par Olier.

Achévé d'imprimer par Jacques Bessin le 5 août 1632.

Une fois l'impression terminée, l'édition originale a fait l'objet de corrections que l'on peut retrouver dans certains exemplaires.

Ainsi le feuillet D2 a été recomposé pour ajouter un vers manquant (vers 728) : l'imprimeur en a d'ailleurs profité pour ajouter un point à la fin du vers 718, un point d'exclamation au vers 730, un point au vers 732, un accent diacritique au « a » du vers 736 (« a ce lâche dessein ») et au « a » du vers 740 (« a celui de la mort »). Mais lors de la recomposition de ce feuillet, le typographe a introduit quelques erreurs : d'abord sur la numérotation de la page, mettant [52] au lieu de [51], ensuite sur le mot « complice » dont il a oublié le « s ».

De même, le feuillet F7 a été recomposé (pages 93-94) pour modifier trois vers.

EXEMPLAIRES CONSULTÉS

1. Chantilly, Bibliothèque du Château : V-B-019-(3)
2. BnF, Tolbiac : 8-YTH-10248 (1)
3. BnF, Tolbiac : YF-6852
4. BnF, Arsenal : GD-988 (3)
5. BnF, Arsenal : GD-21035
6. BnF, Arts du spectacle : 8-RF-6084
7. BnF, Arsenal : 4-BL-3433(1) (en restauration)

Autres exemplaires consultables en France

Nîmes, Bibliothèque Carré d'Art : 8344/8

Grenoble, Bibliothèque Étude Patrimoine : S.1911

États des différents exemplaires

	1 Chantilly VB-019-03	2 8-YTH-10248	3 YF-6852
D2 recomposé	X		X
F7 recomposé	X		X
Présence du feuillet II	X	X	X

	4 GD-988 (3)	5 GD-21035	6 8-RF-6084
D2 recomposé		X	X
F7 recomposé		X	X
Présence du feuillet II		X	X

Recomposition des feuillets D2 et F7

– Feuillet D2

Premier état du texte en D2	Second état du texte en D2
<p>Le voici qui revient, gouvernez-vous si bien [51] Que par votre discours il n'en connaisse rien. (vers 711-712)</p> <p style="text-align: center;">ORANTE</p> <p>Qu'après tant de contraintes Elle arreste chez nous & ses pas & ses plaintes,</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Mais le moyen de suivre un dessein si fatal Sans se rendre aujourd'huy complice de son mal. (vers 717-720)</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Le devoir paternel, qui doit suivre les loix, Ne nous excuse pas du mespris de leurs droits. (vers 723-724)</p> <p style="text-align: center;">LISANDRE [52]</p> <p>Mais les plus saintes lois n'apprennent pas au monde Qu'un père doit laisser sa fille vagabonde.</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Faites que de ce pas ses veuz soient satisfaits</p>	<p>Le voici qui revient, gouvernez-vous si bien [52] Que par votre discours il n'en connaisse rien. (vers 711-12)</p> <p style="text-align: center;">ORANTE</p> <p>Qu'après tant de contraintes Elle arreste chez nous & ses pas & ses plaintes.</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Mais le moyen de suivre un dessein si fatal Sans se rendre aujourd'huy complices de son mal. (vers 717-720)</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Le devoir paternel qui doit suivre les loix Ne nous excuse pas du mespris de leurs droits. (vers 723-724)</p> <p style="text-align: center;">LISANDRE [52]</p> <p>Mais les plus saintes lois n'apprennent pas au monde Qu'un père doit laisser sa fille vagabonde.</p> <p style="text-align: center;">DORILAS</p> <p>Faites que de ce pas ses veuz soient satisfaits Et que tous ses desirs se changent en effets.</p>

<p style="text-align: center;">LISANDRE</p> <p>Que je suis glorieux d'obtenir la licence De ramener chez vous la grace et l'innocence ; (vers 725-728) Elle devoit mourir, et se percer le sein Plustost que de songer a ce lâche dessein.</p> <p style="text-align: center;">ORANTE</p> <p>Les fers d'une prison & la crainte des flames A d'étranges effets font resoudre nos ames, Le désir de la vie est si doux & si fort Qu'il resiste tousjours a celui de la mort, (vers 735-740)</p>	<p style="text-align: center;">LISANDRE</p> <p>Que je suis glorieux d'obtenir la licence De ramener chez vous la grace et l'innocence ! (vers 725-728) Elle devoit mourir, et se percer le sein Plustost que de songer à ce lâche dessein.</p> <p style="text-align: center;">ORANTE</p> <p>Les fers d'une prison & la crainte des flames A d'étranges effets font resoudre nos ames, Le désir de la vie est si doux & si fort Qu'il resiste tousjours à celui de la mort, (vers 735-740)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

– Feuillet F7

Premier état du texte en F7	Second état du texte en F7
<p>Et sa seule innocence est si forte & si belle [93] Qu'ils n'ont mis qu'une fille a combattre pour elle. (vers 1321-1322) O merveille sans pair, dont l'effet incroyable N'ayant pas esté veu sembleroit une fable ! (vers 1325-1326) Iadis les cavaliers prodigues de leurs ames, Défendoïët les beautez, & la gloire des dames, (vers 1329-1330) Mais j'appris que le soing de combattre l'outrage Ramenoit a la Cour ce genereux courage, (vers 1337-1338) Et ce fameux tournoy que vantoit l'Angleterre Appella mon courage a cette douce guerre ; Là je trouvai Béronte, & je fus bien surpris De voir aussi Lisandre y disputer un prix, Außi tost je luy dis qu'elle estoit l'assurance Que vostre majesté luy redonnoit en France, Et dés le même instant nous nous mîmes sur mer Qu'un vent impetueux fit soudain escumer, (vers 1341-1348)</p>	<p>Et sa seule innocence est si forte & si belle [93] Qu'ils n'ont mis qu'une fille à combattre pour elle. (vers 1321-1322) O merveille sans pair, dont l'effet incroyable N'ayant pas esté veu sembleroit une fable ; (vers 1325-1326) Iadis les cavaliers prodigues de leurs ames, Défendoient les beautez, & la gloire des dames, (vers 1329-1330) Mais j'appris que le soing de combattre l'outrage Ramenoit à la Cour ce genereux courage, (vers 1337-1338) Et ce fameux tournoy que vantoit l'Angleterre Appella mon courage à cette douce guerre ; Là je trouvai Béronte, & je fus bien surpris De voir aussi Lisandre y disputer un prix, Außi tost je l'aborde, et luy dis pour nouvelle Que vostre majesté le r'appelloit pres d'elle. Dés le même momēt nous nous mîmes sur mer Qu'un vent impetueux fit soudain escumer, (vers 1341-1348)</p>

CONTREFAÇON DE 1634¹

La contrefaçon avignonnaise a été imprimée à partir de l'édition originale non modifiée.

Page de titre :

LISANDRE / ET / CALISTE, / TRAGI-COMEDIE. / Par le Sr^r dv
RYER / [fleuron] Joute [sic] la copie imprimée / A PARIS, / Chez PIERRE
DAVID, au Palais / sur le petit Perron de la grand'Salle du / costé des
Consultations. / [filet] / M. DC. XXXIV. / Avec permission des Superieurs.

Imprimeur : Jean Piot, Avignon.

Format : in-8° par demi-feuille.

Signatures : ã-ẽ⁴ A-S⁴

Pagination : [16], 1-64, 55-134 (= 144)

Exemplaire : Grenoble, Bibliothèque Étude Patrimoine : E.29552

CHOIX ÉDITORIAUX

Les principes généraux sont rappelés à la fin de l'Introduction Générale et nous inventorions ici seulement les choix spécifiques à la pièce *Lisandre et Caliste*.

PRÉSENTATION ET PAGINATION

Nous avons harmonisé la graphie des noms des noms propres, en particulier celle d'« Hippolyte ».

Pour les rubriques de personnages, nous avons harmonisé en ajoutant l'article défini « le » pour « Le Juge de camp » (vers 1258, 1263, 1287, 1291), et pour « Le Courrier » (vers 1835 et 1839). Nous avons supprimé la rubrique en trop « Lidian » au vers 1005, et ajouté entre crochets les « Gardes » dans la liste des personnages de la première scène de l'acte IV.

Nous avons mis une majuscule à « cour » quand le mot désigne l'espace aulique (pièce liminaire de Colletet, Argument, vers 407, 840,

1 Je remercie Jean-Yves Vialleton pour cette description.

947, 1019, 1038, 1041, 1046, 1392 et 1630), et à « amour » quand il s'agit manifestement de la divinité (vers 265, 1573, 1577 et 1870).

Les erreurs de pagination sont signalées en note : la page [22] est faussement numérotée [72] ; la page [39] est faussement numérotée [38] ; et la page [51] est faussement numérotée [52].

Dans les exemplaires [GD-988] et [Yth-10248], on retrouve seulement les deux premières erreurs. En revanche, la page [51] est bien numérotée [51].

ORTHOGRAPHE

Ce qui relève d'une pratique orthographique régulièrement attestée n'a pas été considéré comme faute de composition mais a été corrigé.

Ainsi nous n'avons pas considéré comme faute l'assimilation des désinences du passé simple et du subjonctif imparfait à la troisième personne du singulier, et nous avons corrigé en rétablissant le passé simple ou le subjonctif imparfait : fut (Argument), fallut (118), mit (v. 351), finit (1246), eust (1277), fit (1506), eut (1844).

Nous avons corrigé la jonction des clitiques avec les mots à initiale vocalique : la dit (503) la ruiné (631) quelle (142, 690, 734, 1269) maymes (100) ma promis (403) ma chargé (1119) ma montré (1602).

De même, nous avons rétabli le « t »- euphonique : l'accuse-on (997) a-on (1377).

Nous avons systématiquement modernisé l'orthographe de l'imparfait, même si la rime en est affectée (ainsi pour la rime « tournois »/« François » des vers 175-176, la rime « voit »/« avoit » des vers 1563-1564).

Les fautes de composition suivantes ont été corrigées :

appris (347) incensees (350) n'avoit (390) Lidias (rubrique du vers 541) Mais yeux (620) de ces pas (625) ce tirant (785) de sont mal (940) indicrets (1106) de ses trois (1221) prodigues de leurs ames (1329) si peu de bien (1418) le peule (1882) trene (extrait du privilège)